



Tarif en Intra-entreprise

3000 €

TVA NON APPLICABLE
L6313-1 DU CODE DU TRAVAIL

GROUPE DE
8 CANDIDATS MAXIMUM

Tarif en Inter-entreprise

1800 €

TVA NON APPLICABLE
L6313-1 DU CODE DU TRAVAIL

PAR CANDIDAT(E)
DANS NOS LOCAUX

INSCRIPTIONS



formasauver.com



04 11 95 03 89

FORMATION SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT (SDC) EN PRÉVENTION/SÉCURITÉ

PUBLIC

- **Personne compétente désignée par l'employeur**, Animateur sécurité
- Responsable sécurité, Membres du CSSCT
- Membres du CSE, Correspondants QSE / QSE

Notre formation référent sécurité répond à vos obligations de désigner un salarié désigné compétent, un référent interne (loi n° 2011-867 du 20/07/2011 et décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012).

PRÉREQUIS: Une expérience en prévention des risques est un plus pour suivre la formation

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Assimiler le cadre réglementaire relatif au poste de référent sécurité
- Acquérir les connaissances pour élaborer et mettre en œuvre une politique de sécurité
- Assurer la prévention et la maîtrise des risques de votre entreprise
- Être force de proposition en matière de prévention des risques professionnels et de conditions de travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES	MOYENS TECHNIQUES	MOYENS D'ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux. Ils pourront être adaptés à l'entreprise si besoin 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur, vidéo projecteur, films . • Une clé USB contenant des documents relatifs à la mission du SSCT sera à la disposition des participants à la fin de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet
MODALITÉS DE DÉROULEMENT	SUIVI DE L'EXÉCUTION	MODE D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Présentiel en intra-entreprise • Présentiel en interentreprises • Les groupes sont limités à 10 stagiaires maximum. 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur. • Grille d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluations des acquis en cours et en fin de formation • Quiz, contrôle continu • Mise en situation pédagogique
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	SANCTION	MAINTIEN DES COMPÉTENCES
<ul style="list-style-type: none"> • Apports théoriques et pratiques • Exposés et mises en situation • Evaluation/ QCM • Auto évaluation préalable en amont de la formation, Évaluation des acquis en fin de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de formation individuelle • Questionnaire de satisfaction • Attestation de compétences SDC 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercés leur mandat pendant quatre ans, ou en cas de changement important de la nature des risques dans l'entreprise .
DURÉE TOTALE	RYTHME DE LA FORMATION	HORAIRES
3 jours / 21 heures	Sur 3 jours consécutif	08:30-12:00_13:00-17:00
LIEU DE FORMATION	PÉRIODE DE RÉALISATION	TAUX DE RÉUSSITE
Sur site client	Inférieur à 2 mois	100 %
RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE	RÉFÉRENT HANDICAP	TAUX DE SATISFACTION
direction@forma-sauver.com	rh@forma-sauver.com	98 %

FORMATION SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT (SDC) EN PRÉVENTION/SÉCURITÉ

Le programme ici présenté, est à titre indicatif. La gestion du temps dépendra du groupe et des différentes mises en situation. ce programme à un caractère adaptable et évolutif, prenant en compte les caractéristiques de la branche professionnelle dont relèvent les stagiaires ainsi que les fonctions qu'ils occupent. Ce programme et ses supports pédagogiques tiennent compte des évolutions en lien avec la loi Santé au Travail n° 2021-1018 du 2 août 2021 (Journal officiel du 3 août 2021) et de la loi Climat n° 2021-1104 du 22 août 2021 (Journal officiel du 24 août 2021).

DOMAINES DE COMPÉTENCES 1 (03H00)

LES ENJEUX HUMAIN DE LA PRÉVENTION

- Enoncé des enjeux humains liés à la sécurité au travail : statistiques et indicateurs santé sécurité
- Définitions des termes relatifs aux risques et accidents professionnels :
- Qu'est-ce qu'un accident du travail ?
- Qu'est-ce qu'un accident de trajet ?
- Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?

DOMAINES DE COMPÉTENCES 2 (03H00)

LES ENJEUX FINANCIERS DE LA PRÉVENTION

- Prendre connaissance du coût des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que celui de la gestion administrative des accidents du travail
- Se focaliser sur les enjeux réglementaires de la sécurité : énoncé des principaux textes
- Prendre connaissance de la législation relative à l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur et des salariés

DOMAINES DE COMPÉTENCES 3 (04H00)

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION

- Prendre connaissance des principales obligations réglementaires du code du travail
- Focus sur les responsabilités de l'employeur : civile, faute inexcusable, pénale, professionnelle

DOMAINES DE COMPÉTENCES 4 (11H00)

PARTIE PRATIQUE DE LA FORMATION RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ EN ENTREPRISE

- Comment réaliser une analyse d'une situation de travail ? L'évaluation des risques : pourquoi est-elle importante ? Comment la réaliser ?
- Se représenter les dangers et risques inhérents à l'environnement de travail
- Se sensibiliser sur les indicateurs et objectifs de sécurité
- Les plans d'actions : Comprendre leurs rôles dans la démarche de prévention, comment les définir ?
- Visualiser la documentation sécurité et les sites internet utiles
- Appréhender les rôles des acteurs internes et externes de la sécurité
- Les arbres de causes : comment construire un arbre des causes ?
- Prendre conscience de l'importance de cet outil Etude des accidents du travail
- Appréhender l'affichage obligatoire sur le lieu de travail selon la réglementation
- Les visites générales périodiques : quid des obligations et des éléments à respecter
- Jeux de rôles pour immerger le stagiaire dans le rôle du référent sécurité
-



CONTACT

FORMASAUVER SAS est un organisme de formation agréé par le préfet de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8 qui prévoit que la liste des organismes de formation mentionnée à l'article L.2315-17 est arrêtée par le préfet de région après avis du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.



contact@forma-sauver.com



450 rue Baden Powell 34000 MONTPELLIER



fixe: 04 11 95 03 89 / Mobile: 06 14 47 47 63



inscriptions: www.forma-sauver.com